

22^{ème} COURSE de CÔTE NATIONALE PEA de LA BROQUE

Les 7 et 8 et 09 juillet 2023

Version 12 mars 2023

RÈGLEMENT PARTICULIER TROPHEE DES NATIONS

ATTENTION : Clôture des engagements : Jeudi 29 juin 2023 – 24h00.

Publication de la liste des engagés : Lundi 3 juillet 2023 - 22h00.

Le présent règlement particulier complète le règlement standard des Courses de Côtes.

SOMMAIRE :

- I Organisation de la Course
- II Assurances
- III Concurrents et pilotes
- IV Voitures et équipements
- V Publicités
- VI Sites et infrastructures
- VII Déroulement de l'épreuve
- VIII Pénalités
- IX Classements
- X Prix



Art.1p. ORGANISATION DE LA COURSE

L'ASA ALSACE organise les 7 et 8 et 9 juillet 2023, avec le concours de SALM AUTO SPORT et la ville de LA BROQUE et sous le patronage du Comité de pilotage une épreuve automobile PEA (participation étrangère autorisée), dénommée :

22^{ème} Course de Côte NATIONALE de LA BROQUE - PEA

Le présent règlement a été approuvé par la LIGUE GRAND EST sous le : **N° 20 en date du 20/04/2023**
Et enregistré à la F.F.S. A. sous le permis d'organisation : le : **N° _____ en date du ____ / ____ /2023**

Art.1.1p. Officiels de l'épreuve

Voir Règlement Particulier de l'Epreuve Nationale Moderne sauf pour :

Directeur de Course : Francis ROMBOURG Licence 34694 0323

Chargée des Relations avec les Concurrents : Jean WAMBACH Licence 3030 0306

Clôture des engagements : Jeudi 29 juin 2023 à 24h00

Publication de la liste des engagés : Lundi 3 juillet 2023 à 22h00

Vérifications Administratives et Techniques :

Vérifications Administratives :

Vendredi 7 juillet 2023 - 14h00 à 18h45 & Samedi 8 juillet 2023 - 08h15 à 09h15 à la salle polyvalente (voir conditions art1.4p)

Vérifications Techniques :

Vendredi 7 juillet 2023 - 14h15 à 19h00 & Samedi 8 juillet 2023 - 08h30 à 09h30 Parking Collège en face salle polyvalente LA BROQUE. (Voir conditions art1.4p)

Briefing Chefs de postes et Commissaires : Samedi 8 juillet 2023 : à 09h00 au Club House de Football.

Briefing des pilotes : Un briefing écrit sera remis aux vérifications administratives,
Si nécessaire un briefing oral aura lieu le samedi 8 juillet 2023 à 09h00 au parc concurrent

Affichage des concurrents autorisés à prendre part aux essais : Samedi 8 juillet 2023 à 10h00,

Essais chronométrés (2 montées) : Samedi 08 juillet 2023 à partir de 10h30

Essais non chronométrés : Dimanche 09 juillet 2023 de 8h15h à 9h15

COURSE :

1^{ère} Montée : Samedi 08 juillet 2023 à la fin des essais chronométrés

2^{ème} Montée : Dimanche 09 juillet 2023 à l'issue des essais non chronométrés

3^{ème} Montée : Dimanche 09 juillet 2023 à l'issue de la 2^{ème} montée de course.

Les horaires de course sont donnés à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés par la Direction de Course. Les concurrents en seront informés par affichage.

Affichage des résultats officiels provisoires :

Dimanche 09 juillet 2023, après l'arrivée du dernier concurrent en parc fermé.

Remise des prix pour tous les concurrents :

Au Parc concurrents moderne (devant la salle polyvalente de la Broque)

1^{ère} réunion du Collège des Commissaires Sportifs :

Vendredi 07 juillet 2023 à 18h00 à la structure à proximité de la ligne de départ.

Les réunions suivantes seront fixées par le Président de Collège

Tableau officiel d'affichage : Pendant toute l'épreuve : aux différents Parcs Concurrents.

Parc fermé :

Obligatoire

A l'issue de la dernière montée de course, les voitures classées sont considérées en parc fermé (sous peine de mise hors course d'office) pendant 30 minutes à leur emplacement au parc assistance et devront être sur les bâches et non chargées sur les remorques ou dans les camions.

Art.1.3p. VERIFICATIONS

Vérifications Administratives :

Vendredi 7 juillet 2023 -14h00 à 18h45 & samedi 8 juillet 2023 - 8h15 à 09h15 à la salle polyvalente (voir conditions art1.4p)

Vérifications Techniques :

Vendredi 7 juillet 2023 -14h15 à 19h00 & Samedi 8 juillet 2023 - 8h30 à 09h30 parking en face salle polyvalente (voir conditions art1.4p)

Parcs concurrents :

Aux Ets OBERLIN

Les concurrents devront présenter leur permis de conduire ainsi que leur licence et sont tenus de présenter la fiche d'homologation de leur voiture. Les participants étrangers doivent également présenter l'autorisation écrite de leur ASN, pour autant qu'elle n'ait pas été jointe à l'inscription.

Ainsi que l'autorisation nominative expresse du propriétaire de la voiture à participer à cette épreuve pour le conducteur dans le cas de prêt et/ou de location de cette dernière.

Aucune vérification ne sera effectuée après l'heure de fermeture de contrôle, soit samedi le 8 juillet 2023 à 09h15

À l'issue des vérifications techniques, la liste des autorisés à prendre part aux essais, sera obligatoirement affichée, après avoir été entérinée par le Collège des Commissaires Sportifs lors de sa réunion, signée et affichée par le Directeur de Course

Les vérifications nécessitant un démontage seront effectuées au Garage SEAT à ROTHAU.

Tarif horaire maximum de la main d'œuvre : 60 € TTC

Art.1.3.5p Pesées

Le pesage des véhicules se fera au parc des concurrents modernes.

Art.1.4p. Dispositions particulières

Vérifications Administratives et Techniques (relatif à l'Art 1.4p):

Les séances de vérifications du samedi sont réservées aux concurrents non disponibles le vendredi et ayant obtenu l'accord écrit de l'organisateur.

Les heures de convocation seront communiquées sur le site de l'ASA ALSACE

Art.2p. ASSURANCES

Voir règlement standard des courses de côte 2023

Art.3p. CONCURRENTE ET PILOTES

Art.3.1p. Engagements

Les demandes d'engagement seront reçues à partir de la publication du présent règlement particulier à l'adresse suivante :

Association Sportive Automobile d'Alsace - 10 Rue de Waldkirch 67600 SELESTAT FRANCE

Tél. +33 (0)6.72.96.08.42 - Fax: +33(0)388.74.76.23

Internet: www.asa-alsace.fr e-mail: president@asa-alsace.fr

La clôture des engagements est fixée au Jeudi 29 juin 2023 à **minuit** (le cachet de la poste faisant foi).

Les frais de participation sont fixés à **340 €** et réduits à **170 €** pour les concurrents acceptant la publicité optionnelle de l'organisateur

Pour être valables, les engagements devront obligatoirement être accompagnés des frais de participation.

Les chèques devront être établis à l'ordre de l'ASA ALSACE.

Pour les virements :

LCL Sélestat – 30002 08547 0000070164V32 – IBAN FR79 3000 2085 4700 0007 0164 V32 – BIC CRLYFRPP

Si quatre jours avant le début du meeting, le nombre d'engagements enregistrés est inférieur à 15, les organisateurs se réservent le droit d'annuler l'épreuve. Les intéressés seraient immédiatement prévenus de cette décision.

Art.4p. VOITURES ET EQUIPEMENTS

Art.4.1p. Voitures admises

Le nombre de voitures admises est fixé à 50

Sont admises les voitures selon la Réglementation FIA (performance factor).

Catégorie I – Performance Factor

Groupe 1 : PF 15 à 39

Groupe 2 : PF 40 à 79

Groupe 3 : PF 80 à 119

Groupe 4 : PF 120 à 159

Groupe 5 : au-dessus de PF 159

NB : Saison 2023

Avant toute inscription auprès de l'organisateur à une compétition de Course de Côte FIA les concurrents et les pilotes devront :

- Avoir enregistré la voiture engagée sur le site internet PF : www.fiaperformancefactor.com
- Avoir complété la fiche technique PF,
- Avoir obtenu les deux identifiants PF et PF-ID associée à la voiture engagée.

Catégorie II - Voitures de compétition

Groupe E2 – SC(CN et C3 inclus)

Classe 22 jusqu'à 2000cc

Classe 23 de +2000cc à 3000cc

Groupe D/E2 - SS

Classe 24 jusqu'à 2000cc

Classe 25 de +2000cc à 3000cc

Groupe CM - (selon règlements FFSA et/ou RFEDA)

Classe 26 jusqu'à 1003cc

Art.5p. PUBLICITES

Voir Règlement Particulier de l'Epreuve Nationale Moderne

Art.6p. SITES ET INFRASTRUCUTRES

Art.6.1p. Parcours

L'épreuve se déroulera sur le CD 126, sur le tronçon suivant :

-Départ : sur le CD126 à 50m après la sortie de LA BROQUE

-Arrivée : sur leCD126 à 800m avant FRECONRUPT

-Longueur du parcours : 2446mètres

-Dénivellation : 370mètres

-Pente moyenne : 8,7%

L'épreuve se déroulera en **3 montées obligatoires**. **SEULE la meilleure montée sera prise en compte pour le classement.**

Procédure de départ : chaque voiture partira dans l'ordre de passage prévu à l'article 7du règlement standard.

Art.6.2p. Route de Course

Sur CD 126

Art.6.3p. Fil de départ

Sur CD 126 dans LA BROQUE

Rappel : les conducteurs devront se ranger en file de départ dans la zone prévue à cet effet avant le départ, au plus tard **10 minutes** avant leur heure de départ. Le concurrent dont le conducteur ne se sera pas présenté dans ce délai, pourra se voir refuser le départ de la manche.

Art.6.4p. Signalisation

Voir réglementation générale des courses de côtes.

Art.6.5p. Parcs Concurrents

TRÈS IMPORTANT :

Le Parc Concurrents se situe à LA BROQUE aux Ets OBERLIN et sera accessible à **partir de 14h le vendredi 7 juillet 2023**. Avant de s'y installer, les concurrents devront obligatoirement s'annoncer au DC Délégué Responsable du parc Frédéric DUMAS.

D'autre part, le stationnement des voitures de compétition ainsi que des véhicules d'assistance est strictement interdit en dehors des parcs et notamment sur la voie publique et/ou sur tout espace public, sans l'autorisation expresse de l'organisateur.

Toute infraction sera sanctionnée par une amende de 150€ et par l'exclusion du concurrent en cas de refus d'obtempérer et/ou de récidive.

Les remorques devront être garées sur ordre du Responsable du parc.

La préparation de la Prégrille se fera dans la rue du Général DE GAULLE.

Dans chaque Parc Concurrents, il est demandé aux concurrents :

- De détenir à proximité immédiate de l'emplacement de chaque voiture de course un extincteur pour foyers A, B et C d'une capacité minimale de 5 kg, ayant fait l'objet d'un contrôle depuis moins de 2ans.
- De disposer sous chaque voiture de course une bâche étanche et résistante aux hydrocarbures et d'une surface au moins égale à celle de la voiture (3x5 mètres minimum).
- De prendre en charge l'enlèvement de leurs déchets au plus tard lorsqu'ils quittent le parc Concurrents.

La pénalité pour défaut d'extincteur et/ou de bâche dans les parcs est de 200€ et/ou 400€.

Art.6.6p. Parc Fermé Final

Le parc fermé final obligatoire.

A l'issue de la dernière montée de course, les voitures classées sont considérées en parc fermé (sous peine de mise hors course d'office) pendant 30 minutes à leur emplacement au parc assistance et devront être sur les bâches et non chargées sur les remorques ou dans les camions.

Art.6.7p. Tableaux d'affichage officiels :

Les tableaux d'affichage seront placés pendant les vérifications, les essais et la course : aux Parcs Concurrents.

Art.6.8p. Permanence

Pendant la manifestation une permanence se tiendra sur la ligne de départ les 9 et 10 juillet 2022 de 07h30 à 19h00.

Téléphone permanence: +33(0) 672 960 842

Centre de secours le plus proche : SCHIRMECK Téléphone N°18.

Art.7p. DEROULEMENT DE L'EPREUVE

Art.7.2p. Conférence aux pilotes (briefing)

Le briefing écrit remis lors des vérifications administratives contre émargement, fait office de briefing oral.

Si nécessaire, un briefing oral aura lieu le samedi 8 juillet 2023 à 09h00 au Parc Concurrents.

Dans ce cas la présence de tous les pilotes y est obligatoire et ces derniers devront émarger la feuille de présence.

Art.7.3p. Course

Procédure de départ: feux tricolores.

Les Concurrents TROPHEE DES NATIONS prendront le départ entre les Concurrents VHC et les Concurrents du Championnat de France de la Montagne.

1^{ère} Montée Samedi 8 juillet 2023 à l'issue des essais chronométrés
2^{ème} Montée Dimanche 9 juillet 2023 à l'issue des essais non chronométrés

3^{ème} Montée Dimanche 9 juillet 2023 à l'issue de la 2^{ème} montée de course

Tous les horaires sont donnés à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés par la Direction de Course. Les concurrents en seront informés par affichage.

A L'ISSUE DE CHAQUE MONTÉE LES PILOTES DEVRONT IMPÉRATIVEMENT REGAGNER LEUR PARC CONCURRENT SOUS PEINE DE SANCTION.

Art.7.4p. Échauffement des pneumatiques

Il est interdit aux pilotes de chauffer les pneumatiques avant le départ, mécaniquement par déplacement de leur véhicule, ou par quelque moyen que ce soit,

DANS LA ZONE COMPRISE ENTRE LA SORTIE DES PARCS CONCURRENTS ET LA LIGNE DE DÉPART.

L'utilisation de couvertures chauffantes ou tout dispositif analogue, ne sont autorisées que dans les parcs concurrents officiels et sont interdits entre les parcs concurrents officiels et la ligne de départ.

Art.8p. PENALITES

Voir réglementation standard des Courses de Côtes.

Art.9p. CLASSEMENTS

Art.9.1p.

L'épreuve se disputera en trois montées obligatoires.

Le classement s'effectuera **sur la meilleure montée de course.**

Dans le cas où un concurrent serait dans l'impossibilité d'effectuer l'une des trois montées il devra le faire constater par un Commissaire Technique et le faire accepter par décision des Commissaires Sportifs.

Art.9.2p. Les classements suivants seront établis :

- 1 classement général voitures de production (Cat. 1)
- 1 classement général voitures de compétition (Cat. 2)
- 1 classement par classes

Art.10p.PRIX

Art.10.1p. Prix:

La répartition des prix se fera de la façon suivante:

CLASSEMENT CATEGORIE 1		
1er	200€	
2ème	150€	Si Plus de 5 partants
3eme	110€	Si Plus de 10 partants

CLASSEMENT CATEGORIE 2		
1er	200€	
2ème	150€	Si Plus de 5 partants
3eme	110€	Si Plus de 10 partants

Art.10.2p. Coupes :

Une coupe sera remise à chaque concurrent classé.

Art.10.4p. Remise des Prix et Coupes :

La remise des prix aura lieu en public, sous forme d'un podium, le dimanche 9 juillet 2023 au parc concurrent moderne (devant la salle polyvalente de la Broque)

10.5p. Remise des chèques et palmarès :

Les chèques et/ou virements à condition d'avoir transmis les coordonnées bancaires correspondants à leur prix seront envoyés par la poste aux concurrents concernés et le Palmarès sera disponible sur : www.asa-alsace.fr.